Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_095-DE

MAIRIE de GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Nathalie GAVEL Caroline LAMOUILLE - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD – Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Absents – Excusés : Samuel DURET - Marie-Cécile HUO - Robert LAURAIN – Christelle MICHELIN

Pouvoirs : 2
Samuel DURET a donné pouvoir à Célia DERONZIER
Marie-Cécile HUO a donné pouvoir à Nathalie ERAZMUS

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Nathalie BONNIN

DEL N° 2026-095 – DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION DE TERRAIN LIEU-DIT « CHEZ MARAIS » : APPROBATION

Exposé de Christophe SIBILLE, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L1111-1,

Vu la promesse de vente signée le 26 février 2026,

Considérant le projet de détachement d'un lot à bâtir en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'artisanat déposé par Monsieur Jean-Michel DELETRAZ, lequel a fait l'objet d'une réponse favorable de la Commune de Groisy le 7 mai 2026,

Considérant qu'au nord de ce projet, la parcelle nouvellement cadastrée section D n°3078 contient une zone humide qu'il convient d'acquérir dans une optique de préservation,

Considérant que pour la réalisation de l'accès au projet il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur ladite parcelle à acquérir par la Commune de Groisy, ainsi que sur la parcelle communale voisine, cadastrée section D n°3038,

Considérant que le montant de l'acquisition précitée se porte à 20 000 €,

Vu le PLUi HMB et notamment son règlement graphique,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_095-DE

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°3078 pour un montant de 20 000 €,
- approuve la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section D n°3038 et 3078,
- approuve la prise en charge des frais afférents à la rédaction des actes notariés correspondants,
- dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2026,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,
Nathalie BONNIN

Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Transmis en Préfecture le : 16/10/2026
Publié le : 16/10/2026
Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)